



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

94111

Vos références

Numéro fiscal (C) : 15 33 208 078 101

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :
3 RUE CHEVRETTE
94120 FONTENAY SOUS BOIS

Numéro FIP : 940 87 18 3039629789 4

Référence de l'avis : 20 94 A291397 94

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2020

Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

MME CHALHOUB ISABELLE
3 RUE CHEVRETTE
94120 FONTENAY SOUS BOIS

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP VINCENNES
SAID SAINT MANDE-FONTENAY
130-132 RUE DE LA JARRY
94304 VINCENNES CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence :
Nombre de parts :

10 192
1,50

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 15 33 208 078 101

Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : CHALHOUB

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE	RÉSIDENCE ALTERNÉE			NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				1,50
Détail des revenus		Déclar. 1		Total
Salaires.....		576		
Déduction minimale.....	-	441		
Salaires, pensions, rentes nets.....		135		135
Revenu brut global.....				135
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....		Taux	12,8%	Montant
Revenus au taux forfaitaire.....				98
Taux effectif (revenu total ou mondial).....				10094
Impôt après application du taux effectif ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵		Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1	1	0
Montant de la réduction d'impôt.....				0
Dons aux oeuvres.....	958	27		0
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 0
Impôt proportionnel.....				+ 13
Impôt total avant crédits d'impôt.....				13
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS		Montant déclaré	Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	13		13	- 13
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³ :				* 0
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 15 33 208 078 101

Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				10192
Reports sur les années suivantes				
Dons aux oeuvres :				
montant à reporter sur la déclaration de vos revenus perçus en 2020 à souscrire en 2021 ³² :				
report provenant de l'année 2017.....				236
report provenant de l'année 2018.....				400
report provenant de l'année 2019.....				295
Informations indiquées pour mémoire				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				98
Revenus exonérés			Déclar. 1	
Revenus non commerciaux (régime micro-entreprise).....	Déclarés		15090	
Revenus non commerciaux (régime micro-entreprise).....	Nets (35)		9959	
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :				
Plafond total de 2018.....		Déclar. 1		Enfant(1)
		15562		0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....		3862		0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 3923		+ 0	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973		+ 0	
Plafond calculé sur les revenus de 2019.....	+ 4052		+ 4052	
Plafond pour les cotisations versées en 2020.....	= 15810		= 4052	
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020				
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401				



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

93059

Vos références

Numéro fiscal (C) : 18 46 046 926 150

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :
8 AV JEAN STEPHAN
93330 NEUILLY SUR MARNE

Numéro FIP : 930 96 29 6207720889 3

Référence de l'avis : 20 93 A682927 35

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 24/07/2020

Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

M COLSON JEAN-SEBASTIEN
8 AV JEAN STEPHAN
93330 NEUILLY SUR MARNE

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)

SIP NEUILLY-SUR-MARNE
SAID NEUILLY-SUR-MARNE
5 RUE MARTYRS DE LA DEPORTATION
93331 NEUILLY SUR MARNE

Somme qui vous est remboursée

604,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vous serez remboursé par virement le 07/08/2020 sur le compte bancaire suivant :

FR76 1659 8000 010X XXXX XXX0 195

Identifiant de la banque : FPELFR21

Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Revenu fiscal de référence : 0
Nombre de parts : 1,25**

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 18 46 046 926 150

Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : COLSON

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
		1		1,25
Revenu brut global.....				0
Revenu imposable.....				0
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
Montant net de votre imposition.....				0
<hr/>				
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
<hr/>				
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³ :				0
Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire :			-	604
Solde d'impôt sur les revenus 2019 :.....			-	604
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				604
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
<hr/>				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				0
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :				
Plafond total de 2018.....		Déclar. 1 3973		Enfant(1)
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....		0		0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 0		+ 0	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973		+ 0	
<hr/>				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 18 46 046 926 150

Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis				
Plafond calculé sur les revenus de 2019.....		+ 4052		+ 4052
Plafond pour les cotisations versées en 2020.....		= 8025		= 4052

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer	0,00%
--------------------	-------